



Maison de l'Europe de Paris



■ Europe-Afrique : un partenariat à consolider !

Alors que l'accord de Cotonou sur la relation Europe-Afrique arrive à son terme, la Commission européenne met un point d'honneur à redéfinir la relation entre l'Union européenne (UE) et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP).

La relation entre les deux continents a été établie par l'accord de Cotonou en 2000 qui succède à l'accord de Lomé de 1975. Cet accord est le cadre général dans lequel s'inscrit le partenariat entre l'ACP et l'UE, d'un point de vue économique, social et culturel.

➤ L'Accord de Cotonou : Quelle relation depuis 20 ans ?

L'accord a pour objectif principal de réduire et, à terme, éradiquer la pauvreté et intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale. Pour cela, il se focalise sur trois piliers : la coopération au développement, la coopération économique et commerciale, et la dimension politique. Pour mener à bien sa mission les parties prenantes ont intégré une gamme élargie d'acteurs – acteurs de la société civile, syndicats, partenaires économiques et sociaux- afin d'aboutir à un dialogue et promouvoir une meilleure coordination selon les besoins.

Le volet développement est un point important de cet accord. L'UE soutient financièrement des programmes et activités visant à renforcer le développement économique des pays ACP, à travers le Fonds européen de développement (FED). De plus, l'UE a négocié une série d'accords de partenariat économique (APE) avec les 79 pays ACP, dont 48 pays d'Afrique Subsaharienne. L'APE instaure des zones de libre-échange entre l'UE et différentes régions ACP.



Maison de l'Europe de Paris

Un autre volet important dans ces relations est la dimension politique. Le dialogue politique est primordial, il a pour but d'engager une discussion entre les différentes parties afin d'optimiser le partenariat sur les questions relatives à l'environnement, le changement climatique, l'égalité femmes-hommes, la migration et l'héritage culturel.

Cette coopération entre pays africains et européens n'est pas envisageable à long terme, sans un cadre politique garantissant le respect des droits de l'Homme, des principes démocratiques et de l'État de droit.

➤ **Bilan en demi-teinte : quel avenir pour la relation entre les deux continents ?**

Avant d'entamer les négociations pour définir le cadre d'un futur accord, il faut dresser le bilan. Même si les acquis de l'accord de Cotonou sont nombreux, certaines parties n'ont pu être appliquées. Un des points centraux est le respect des droits de l'Homme : l'application des principes démocratiques et l'État de droit régie par l'article 96¹. Le non-respect de cet article entraîne la suspension de l'aide. Ce fut le cas ainsi lorsque des coups d'État ont eu lieu², l'UE a suspendu son aide et sanctionné les pays en question, le dernier en date fut le Burundi en 2015. D'un point de vue économique, les résultats sont moins glorieux, les importations et exportations entre les deux blocs n'ont pas cessé de diminuer, entre 2012 et 2016, les importations ont chuté de 11,1%³.

➤ **Le partenariat passe-t-il en 2020 à une vitesse supérieure ?**

Cette année marque le début d'un nouveau partenariat entre les deux continents. Ainsi, le Haut représentant pour les affaires étrangères, Josep Borrell, avec la Commission

¹ Site du Conseil européen & du conseil de l'Europe : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/cotonou-agreement/text-article-96/>

² Aux îles Fidji (2000 et 2007), au Zimbabwe (2002), en République centrafricaine (2003), en Guinée-Bissau (2004 et 2011), au Togo (2004) et à Madagascar (2010)

³ Article Euractiv : <https://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/laccord-de-cotonou-a-t-il-tenu-ses-promesses/>



Maison de l'Europe de Paris

européenne ouvre la voie pour un partenariat plus fort et plus ambitieux avec l'Afrique. Suite à la rencontre à Addis-Abeba, en Éthiopie le 27 février dernier entre les commissaires européens et leurs homologues africains, ils ont présenté la future stratégie africaine de la Commission européenne. La nouvelle stratégie vise à intensifier la coopération par des partenariats dans cinq domaines clés : la transition verte ; la transformation numérique ; la croissance durable et les emplois ; la paix et la gouvernance ; la migration et la mobilité. La nouvelle stratégie commune doit être définie avant le sommet Union européenne (UE)-Union africaine (UA) en octobre 2020 qui se tiendra à Bruxelles, où se réuniront les chefs d'États ou de gouvernements pour discuter du partenariat UE-Afrique.

Le partenariat ACP-UE devrait être renforcé et redynamisé dans un rapport gagnant-gagnant et en donnant au continent africain la place qu'il mérite. Pour arriver à un accord mutuellement bénéfique, il faut que le paradigme change. Sinon les pays africains tenteront de plus en plus de s'orienter vers des pays comme la Chine, et d'établir des relations commerciales avec des pays émergents : Inde ou Brésil. Les liens qui unissent l'Europe et l'Afrique d'un point de vue historique et culturel, risquent d'être affaiblis par ces nouveaux acteurs bien présents sur le continent africain.

Mais les deux continents ont une destinée commune.

Article rédigé par le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié en partenariat avec Voix d'Europe le 22/04/2020.